

Paris, le 8 septembre 2015

[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Charte du Cœur : plus de 200 entreprises mobilisées pour sauver des vies

Le 16 septembre prochain, 61 nouvelles entreprises s'engageront aux côtés des 180 organisations déjà signataires de la Charte du Cœur, pour lutter contre l'arrêt cardiaque extrahospitalier. La cérémonie de signature officielle de la Charte aura lieu au Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Lancée en 2011 par l'Association RMC-BFM, et soutenue par Klésia, Grand Mécène depuis 2013, la Charte du Cœur, vise à inciter les entreprises à se mobiliser pour diminuer le nombre de victimes d'arrêt cardiaque en France.

Les entreprises signataires s'engagent à sensibiliser les salariés aux risques cardio-vasculaires, à améliorer l'apprentissage des gestes de premiers secours et à renforcer l'installation de défibrillateurs au sein de leur structure.

A l'origine de ce projet, deux constats : plus de 50 000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque extrahospitalier en France, et le taux de survie des victimes est extrêmement faible (7,5% alors qu'il peut atteindre jusqu'à 40% dans d'autres pays).

Pour Isabelle Weill, Présidente de l'Association RMC-BFM, « Il est possible de sauver des milliers de vies, à condition que tous les acteurs, publics comme privés, se mobilisent. En signant la Charte du cœur, les entreprises s'engagent en faveur d'un véritable enjeu de santé publique et affirment ainsi leur responsabilité sociale ».

Le travail de l'Association a d'ores et déjà porté ses fruits puisque le taux de survie a triplé et près de 120 000 défibrillateurs sont aujourd'hui installés en France, contre 5 000 en 2008.

Pour contribuer à diminuer encore le nombre de victimes, l'Association appelle toutes les entreprises et collectivités à rejoindre le mouvement et signer la Charte du Cœur sur <http://www.charteducoeur.fr/>.

A propos de l'Association RMC/BFM :

Créée en 2008, l'Association RMC/BFM se mobilise pour faire baisser le nombre de victimes d'arrêt cardiaque et de maladies cardio-vasculaires en France.

En partenariat avec les pouvoirs publics, elle organise de nombreuses actions pour améliorer la prévention et l'information de la population : Train du Cœur, Bus du Cœur, Sauvetage Tour été & hiver, Autoroutes du Cœur...

Contacts presse :

Affaires Publiques consultants – 01.56.88.39.84

Association RMC/BFM – 01.71.19.14.60

Klésia – 01.58.57.02.67